

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOUBOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Bégin, Libraire, rue Grande-Clémence ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Ce numéro a un supplément

AVIS

Affaire Troppmann

Pendant le cours de ce procès, le JOURNAL DE ROUBAIX tiendra chaque matin à la disposition de ses abonnés des feuilles détachées contenant le compte-rendu de la première partie de l'audience de la veille. Ces feuilles leur seront délivrées gratuitement.

Le journal du soir contiendra le compte-rendu de toute l'audience de la veille et des dépêches indiquant les incidents principaux de l'audience du jour.

Nous ferons remarquer que les journaux de Paris, s'imprimant dans l'après-midi, n'apporteront le matin en province que le compte-rendu de l'audience de l'avant-veille. Nous aurons donc sur eux une avance de vingt-quatre heures.

ROUBAIX, 28 DÉCEMBRE 1869

Nous avons reçu ce matin la dépêche suivante qui confirme les renseignements que nous avons déjà donnés d'après nos correspondances particulières :

Paris, mardi 28 décembre, 9 h. 30 m. matin.

Le Journal Officiel a paru tard. Il annonce que les ministres ont remis leurs démissions entre les mains de l'Empereur. Ces démissions sont acceptées, mais les ministres restent chargés de l'expédition des affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

L'Empereur a adressé hier à M. Emile Ollivier la lettre suivante :

Palais des Tuileries, 27 décembre 1869

Monsieur le Député,

Les ministres m'ayant donné leur démission, je m'adresse avec confiance à votre patriotisme pour vous prier de me désigner les personnes qui peuvent former avec vous un Cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif, et résolu à appliquer dans sa lettre comme dans son esprit le Sénatus-Consulte du 8 septembre 1869.

Je compte sur le dévouement du Corps législatif aux grands intérêts du pays comme sur le vôtre pour m'aider dans la tâche que j'ai entreprise de faire fonctionner régulièrement le régime constitutionnel.

Croyez, monsieur, à mes sentiments.

NAPOLÉON.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, lundi 27 décembre.

Dans le dernier conseil, tous les ministres ont remis leurs démissions à l'Empereur. Le lendemain, c'est-à-dire dimanche, M. E. Ollivier a été reçu par l'Empereur ; et le résultat de l'entretien est que M. E. Ollivier accepte d'entrer au ministère en conservant quelques-uns des ministres actuels comme MM. Leboeuf, Rigault de Genouilly, De Chasseloup-Laubat, Magne, Leroux et même, paraît-il, M. Bourbeau. M. E. Ollivier doit amener avec lui dans le cabinet MM. De Tallouet et Segris. Tout est rompu entre les deux centres, le droit et le gauche ; le centre droit et la droite doivent opérer leur fusion, et M. Ollivier donnera l'accolate à MM. Jérôme David et Granier de Cassagnac. En outre

M. Jérôme David doit être le candidat du gouvernement pour la présidence du Corps législatif ; M. Ollivier l'a aussi accepté.

Voilà les nouvelles du matin. A l'heure où je vous écris, on m'assure que le programme a déjà subi quelques accros ; je n'en serais pas surpris. D'heure en heure, du reste, les nouvelles varient.

La rupture du centre droit et du centre gauche était inévitable : il y avait entre ces deux groupes de nombreuses compétitions personnelles. Quelques députés, autrefois unis par des liens d'amitié, avaient cessé de se parler et même de se saluer. Nous citerons par exemple M. Latour du Moulin et M. E. Ollivier.

La nouvelle composition du Cabinet, qu'on appellera un replâtrage, le Cabinet Ollivier-Bourbeau, comme on disait le ministère Forcade-Bourbeau, aura pour conséquence immédiate de former à la Chambre trois groupes bien distincts : la majorité composée de l'ancienne droite et d'une grande partie du centre droit ; le centre gauche, auquel se rallieront quelques-uns des Cent-quinze, ce sera l'opposition dynastique ; et la gauche, ou l'opposition irrégulière. Les deux groupes de l'opposition ne pourront guère réunir dans les grandes occasions qu'une centaine de voix. Il y aura donc, pour soutenir le nouveau ministère, une majorité qui variera de 150 à 200 voix. C'est donc avec cet appui que le gouvernement va commencer à appliquer le régime parlementaire.

La vérification des pouvoirs va être terminée aujourd'hui ; l'élection de M. Isaac Pereire a été réservée pour la dernière. Demain la Chambre inaugurerait la session ordinaire par la constitution de son bureau. M. Jérôme David sera le candidat de la majorité pour la présidence. C'est par un coup de force qu'elle veut, dès la première heure affirmer son existence.

La nomination de M. Jérôme David à la présidence aurait dans le pays un fâcheux retentissement, et la majorité parlementaire, pour son début, accuserait d'une manière déplorable son défaut de sens politique, en même temps qu'elle jetterait le défi à l'opinion libérale et modérée. Ce serait un acte essentiellement réactionnaire ; et l'on se rappellerait que l'Empereur, malgré les plus pressantes sollicitations, n'ajamais voulu élever à ces hautes fonctions l'ancien capitaine d'infanterie. On serait vraiment tenté de croire que le gouvernement verrait avec plaisir la majorité parlementaire, dès le premier jour, se déconsidérer par un vote impopulaire, et accomplir pour son coup d'essai, un acte devant lequel le pouvoir personnel, tant attaqué, avait toujours reculé. Nous verrons bien.

M. Haussmann, après le grave échec qu'il vient de subir devant le conseil d'Etat, ne paraît pas pouvoir rester à la préfecture de la Seine. Il serait remplacé par M. Chevreau que l'on désignait la semaine dernière pour le ministère de l'intérieur.

On disait cette après-midi à la Chambre que le Journal Officiel contiendrait demain une note annonçant que tous les ministres ont remis à l'Empereur leurs démissions qui ont été acceptées et que M. E. Ollivier a été chargé de former un nouveau cabinet. C'est la formule parlementaire, mais, notez-le bien, ce n'est que la formule, car l'Empereur s'était réservé de choisir plusieurs des ministres qui, du reste, ont été acceptés par M. Ollivier.

Grande animation parmi nos honorables avant et pendant la séance. La candidature de M. J. David à la présidence provoque d'énergiques protestations, et malgré la discipline qu'on cherche à établir dans la nouvelle majorité, son élection n'est pas certaine. J'ai même entendu dire que M. Alfred Leroux, cessant d'être ministre pourrait bien se trouver élu par une entente de la gauche, du centre gauche et quelques transfuges de la droite.

Aujourd'hui ont dû être déposés les projets de lois élaborés dans les réunions de la rue de la Sourdière : sur la loi électorale, sur l'article 75, sur l'attribution au jury des délits politiques, etc.

Un certain nombre de membres de la droite ont promis de voter pour M. Grévy, candidat des deux oppositions à une vice-présidence. M. Du Miral se retire, et il fait bien. M. Schneider qui préside

aujourd'hui maintient sa candidature.

Le jour de Noël la foule encombrait les rues et les promenades. Un maçon descendait le faubourg Montmartre, portant son auge sur la tête. Le goujat bousculait les passants ; à un moment, plusieurs promeneurs protestèrent ; il répondit grossièrement : « Tiens s'écria un journaliste qui passait, un électeur de Rochefort ! » Et la foule de rire. Le goujat s'éloigna tout déconcerté.

Le cabinet étant constitué, on dit que M. E. Ollivier prendra la parole au début de la séance de demain pour faire connaître à la Chambre les noms des nouveaux ministres. La Chambre, suivant la tradition, aurait ainsi la primeur de l'information.

Ch. CAHOT.

BOURSE DU 27 DÉCEMBRE.

La Bourse ouvre sous de bonnes impressions, à 72.75 en reprise de 15 c. ; mais le Foncier et l'Autrichien se font remarquer par un grand courant de demandes : le premier monte à 4775, et le deuxième à 837 ; et vient en grande hausse de Berlin. Le Lombard est plus lourd à 525 ; l'Italien est bien près de 57 ; il est soutenu par la perspective de son coupon de janvier. Le Lyon se tient à peine à 875 ; mais le Mobilier espagnol a dépassé 400. Il faudrait être dans le secret des dieux de la place Vendôme pour savoir si ces cours sont justifiés. En tout cas, les porteurs doivent profiter de ces cours pour se débarrasser une bonne fois. Le découvert sur le Suez a disparu, et on le cote 367. Londres, sans changement.

CELLIER.

La crise ministérielle préoccupe à bon droit, dans nos localités, l'opinion publique. D'abord on voudrait sortir de l'incertitude où l'on est, ensuite on est impatient de voir et de savoir ce que feront les futurs ministres. Le journal le Peuple français contient à ce sujet des réflexions qui nous paraissent judicieuses.

« Ce qu'il faut en ce moment, dit-il, ce que veut le pays, c'est un cabinet qui fonde la liberté sans alarmer les intérêts, qui prépare l'avenir sans désavouer ce que le passé a eu de grand et de fécond, qui renonce à certaines pratiques gouvernementales désormais impuissantes mais qui servent de prétexte aux déclamations des partis. Ce que l'on veut, c'est une politique ferme qui défende la liberté et l'Empire contre une réaction et contre une révolution, également insensées. On ne veut pas que le gouvernement cesse de gouverner, mais on veut qu'il gouverne par la liberté et suivant le goût de l'opinion. On ne veut pas enlever le gouvernement, on veut que toutes les forces gouvernementales soient unies dans une action commune ; on veut que le personnel administratif soit fermement maintenu dans la ligne nouvelle, et que les noms des hommes chargés d'appliquer une politique ne contredisent pas les idées qu'on veut faire prévaloir. Rajeunir le personnel sans méconnaître les services rendus ; réformer sans désorganiser ; faire appel à tous les hommes de talent et leur accorder la large place qui leur appartient ; en un mot, fonder le gouvernement libre, à l'abri d'un nom légendaire, voilà la tâche noble et grande que le nouveau cabinet aura à remplir. »

Les Traités de Commerce

Le Moniteur universel publie le document suivant qui lui est adressé par les armateurs du Havre :

Au moment où la question des intérêts économiques du pays est soumise au Corps législatif, il est urgent que les armateurs élèvent la voix pour signaler les souffrances de la marine française et pour demander qu'un remède prompt et efficace soit apporté à sa situation actuelle et vienne protéger son existence.

La marine marchande ne doit pas être la seule industrie française placée hors du droit commun et livrée sans défense à la concurrence étrangère.

Cette situation, c'est la loi de mai 1866 qui l'a créée.

Et si, comme nous l'affirmons et demandons à le prouver, cette loi regrettable dont les tristes effets ne font que commencer à se faire sentir, a déjà porté le plus grand préjudice aux armements français, aux chantiers de toutes les industries qui dérivent des armements ; il est nécessaire que cette loi soit modifiée en toute connaissance de la situation.

En conséquence, nous demandons qu'une enquête parlementaire soit ouverte pour nous permettre de mettre en évidence la détresse des armements maritimes et de toutes les industries qui s'y rattachent.

Havre, le 18 décembre 1869.

(Suivent les signatures.)

N. B. — Ces armateurs sont propriétaires de 206 navires français, formant ensemble 97,169 tonneaux de jauge, employés à la grande navigation.

On lit dans la Patrie :

« Un journal annonce que soixante-quinze sous-officiers et soldats de l'armée de Paris viennent d'être arrêtés pour avoir manifesté des opinions anarchiques et républicaines. Une autre feuille fait monter à cent vingt le chiffre des arrestations. Ces nouvelles sont complètement inexactes.

Il est bien vrai que certains individus cherchent à faire auprès des troupes une propagande anarchiste, mais nos soldats ne se laissent pas détourner de leurs devoirs et ne répondent à ces avances que par l'indifférence et le mépris. »

Chronique Locale

A partir de 1^{er} janvier 1870 les audiences du tribunal de commerce de Roubaix, commenceront le jeudi de chaque semaine à neuf heures du matin.

La lettre suivante vient d'être adressée aux membres de l'Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix :

Monsieur, La Chambre syndicale dans sa séance du 27 courant a décidé l'urgence d'une convocation extraordinaire de l'Assemblée générale des membres de l'Association, pour entendre une communication de M. Motte-Bossut sur les travaux de la ligne générale du Commerce et pour déterminer les moyens les plus convenables de satisfaire aux nécessités de la défense commune.

Nous vous prions donc, Monsieur, de vouloir bien assister à cette assemblée générale qui aura lieu Jeudi prochain, 30 courant, à 6 heures du soir à la mairie, salle des adjudications.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations pressées.

Le secrétaire adjoint, ALBERT THOMAS.

Le mauvais temps a occasionné aujourd'hui un certain retard dans l'arrivée des courriers ainsi que dans les transmissions télégraphiques.

Le Journal officiel n'est pas arrivé à Roubaix aujourd'hui.

Vendredi dernier, vers trois heures, dit un journal de Lille, un camion chargé de tonneaux de bière, appartenant à un brasseur de notre ville, a écrasé un enfant de trois ans, sur la route de Lille à Roubaix.

L'enfant est dans un état désespéré.

Tribunal de Lille. — Audience du 27 décembre. — Elise Nicolas et Mélanie Bonte, de Roubaix, ont ensemble soustrait une somme de 800 francs à un agent de police. Elise Nicolas, un an de prison ; Mélanie Bonte, six mois.

Marceline Wallart, âgée de 63 ans, gardemalade à Roubaix, a, par imprudence, causé la mort d'un jeune enfant en lui faisant prendre une potion de laudanum, 16 francs d'amende.

Angélique Legru et Jules Bellerave ont ensemble volé le porte-monnaie d'un ivrogne dans un cabaret de Roubaix. Angélique Legru, deux mois de prison ; son complice, quatre mois.

Pour toute la chronique locale : ALFRED REBOUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE
Présidence de M. le Conseiller Théron

Audience du Mardi 28 décembre

Affaire TROPPMANN

Huit Assassins
Paris, mardi 28 décembre

(Correspondance particulière de JOURNAL DE ROUBAIX)

Le retentissement européen qu'ont eu les crimes de Pantin, les nombreux détails qui ont été publiés sur cette affaire nous dispensent de toute introduction.

Le rôle des assises consacré trois jours aux débats de ce procès, mais il ne serait pas impossible qu'il ne se terminât que dans la nuit du 30 au 31 décembre.

Une affluence énorme se presse aux abords du Palais.

La liste des témoins s'élève à soixante-trois.

M. le procureur général Grandperret, assisté de M. Merveilleux-Duvivieux, est au siège du ministère public.

M. Léchaud est au banc de la défense.

Après le tirage du jury, Troppmann est introduit, entre six gardiens. Son entrée produit une sensation immense dans l'audience.

Lecture de l'acte d'accusation est donnée en ces termes.

Le lundi 20 septembre 1869, entre sept et huit heures du matin, le sieur Langlois, cultivateur à la Villette-Paris se rendait à son travail, en suivant sur le territoire de la commune de Pantin, un sentier dit Chemin-Vert, lorsqu'il remarqua dans un champ de Luzerne de larges traces de sang dont une traînée, mêlée de fragments de cervelle, paraissait se diriger vers un champ voisin, récemment labouré. Dans le champ, près du bord, le cadavre d'un monceau sortait de terre. Langlois remarqua légèrement le sol et se pencha, et aperçut une tête humaine. Il courut avertir l'autorité. Une fouille fut organisée et amena la découverte de six cadavres, encore tièdes. Une femme et cinq enfants ; quatre garçons et une petite fille, avaient trouvés peu d'heures auparavant, et la mort dans ce lieu désert. Les corps, couverts de tous leurs vêtements, avaient été jetés dans une même excavation de trois mètres de long et de 60 centimètres de profondeur. On avait, suivant l'expression d'un témoin, jeté sur eux pour les tasser, puis les sillons, détruits pour creuser la fosse, avaient été refaits avec soin.

Aucun signe n'indiquait que les victimes eussent lutté avec leur agresseur. Tout se réunissait au contraire pour démontrer qu'elles avaient été frappées, les coups immédiatement mortels. Le sol et l'herbe n'étaient aucunement foulés. Un seul des enfants paraissait avoir cherché à s'échapper. L'arme par laquelle une de ses mains avait été atteinte, les hommes de l'art qui procédèrent à l'examen et à l'autopsie des cadavres, constatèrent d'horribles lésions. La femme, frappée par derrière, au col, avec un long couteau, avait dû succomber presque instantanément ; l'assassin, cependant, s'était acharné sur son corps, qui portait plus de trente blessures. Les deux plus jeunes enfants avaient été tués de la même manière. Les trois autres avaient été, comme assommés, frappés d'une arme à la fois lourde et aigüe, et deux d'entre eux avaient en outre, à la gorge, de traces de strangulation. Leurs crânes, enfoncés, leurs visages défigurés, leurs yeux arrachés des orbites, et leurs fronts traversés comme par la pointe d'une pioche, attestaient la ferocité avec laquelle ils avaient été massacrés. Les intestins de la petite fille sortaient par une plaie béante. On retrouva, jetés dans le champ, le doigté qui s'était brisé entre les mains du meurtrier, et deux instruments, une pelle et une pioche, qui avaient servi à consumer le crime, à creuser la fosse et à rétablir les sillons.

L'indication universelle causée par cet attentat moult servit les recherches de la justice ; les employés de l'Hotel du Chemin de fer du Nord, boulevard Denain, déclarèrent que la veille au soir, non date Kink, arrivant de Roubaix, avec cinq enfants, était venu à cet hôtel demander son mari qu'elle y croyait descendu, puis s'était éloignée et n'avait plus reparu.

Mis en présence des cadavres, ils les reconnurent sans hésiter. Des témoins appelés de Roubaix, complétèrent la confrontation et l'identité des victimes.

On apprit ainsi, dès l'abord, une partie des circonstances dans lesquelles cette mère était venue recevoir la mort et y avait conduit ses enfants. Jean Kink, mécanicien et sa femme, habitaient à Roubaix, avec six enfants : Gustave, âgé de 16 ans ; Emile-Louis,

...